



Formulaire pour l'administration des médicaments

FICHE DE TRAITEMENT

Nom et prénom de l'enfant :

Médicament(s) prescrit(s) par le médecin : OUI NON

Motif(s) : Médicament au frais : OUI NON

Médicament(s) à donner du au

Je soussigné,
demande à l'équipe éducative de donner à mon enfant le médicament suivant :

Nom(s) du/des médicament(s)	Posologie(s)	Heure(s) de la dernière prise	Date(s) et visa PE

Date : Signature du parent :

Administration des médicaments en structure d'accueil

Contexte

Il n'est pas rare que dans une structure d'accueil, l'équipe éducative doit administrer un médicament à un enfant.

Comme stipulé dans le document de prévention de la santé du canton de Vaud : « Aucun médicament à usage interne ne peut être administré à un enfant présent dans un lieu d'accueil sans autorisation du titulaire de l'autorité parentale ».¹

A cet effet, une fiche de traitement doit être rempli et signé par les personnes responsables de l'enfant.

Ci-dessous, le protocole édicté par la direction pour toute l'institution

Protocole

1. L'autorité parentale est **responsable** de l'administration d'un médicament, quel que soit le produit. La fiche de traitement permet de décharger l'équipe éducative.
2. Dans la mesure du possible, la fiche de traitement est remplie à la maison afin de faciliter l'arrivée à la crèche.
3. L'équipe se réserve le droit de demander une consultation médicale chez un pédiatre après **trois jours** d'automédication.
4. Chaque médicament doit être amené **dans son emballage d'origine**.
5. Dans la mesure du possible, la première et la dernière prise du médicament sont administrées à la maison.
6. Pour des questions de sécurité, les médicaments sont transmis **en main propre** au personnel éducatif.

¹ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/vie_privee/jeunesse/accueil-jour/fichiers_pdf/Recommandations_sante_acc_coll_jour_01.pdf, 22 avril 2024